

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, BLOT Marc-Antoine, LETABLIER Olivier,

Absents excusés : M Bruno LAVALLEY, pouvoir à M LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie

Absente : Mme ENDELIN Mylène

Secrétaire : COLLART Bernard

- Présentation et débat du PADD PLUi

Dans le cadre de la construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un débat en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), une présentation des évolutions de ce PADD depuis la précédente version débattue en 2022 doit être impérativement présentée et débattue dans chaque commune membre de la communauté de communes.

En présence de Mme JEHAN, directrice adjointe du service urbanisme à CMB, il est rappelé la feuille de route de la démarche PLUi, prescrit en 2019 en tenant compte des différents autres schémas SCOT (document départemental), STRADET (échelle régionale), des arbitrages fonciers à venir, du Plan Climat Energie, etc., réunions publiques pour une finalisation avec l'objectif d'un arrêt en conseil communautaire au 26/03/2025, puis d'une approbation avant mars 2026. Le PADD doit répondre :

- aux besoins et enjeux exprimés dans le diagnostic sur 12 ans de programmation
- aux objectifs de l'article L 101-2 du code de l'urbanisme.

La conférence des maires de novembre 2022 a acté une nouvelle répartition de la programmation de logement pour réduire la consommation de foncier sur l'échelle communautaire, soit Coutances 25%, les pôles 55%, les communes rurales 20%.

Une étude de densification par typologie (dents creuses, friches et logements vacants) est en cours de réalisation.

- L'articulation entre les besoins du territoire et les besoins en foncier doit être définie entre développement économique, habitat et équipement avec prise en compte de la garantie communale.
- Le PADD est orienté sur 3 axes, déclinés en 10 orientations. L'enveloppe foncière attribuée au développement économique serait de 40% pour Coutances et 10% pour les 4 pôles prédéfinis. Concernant l'habitat et la production de logements, avec un objectif posé de +0.23% de croissance annuelle, l'objectif est d'obtenir un gain de 1300 habitants sur 12 ans, soit une production de 1800 logements (150 logements/an). Il est nécessaire de recenser les dents creuses (98 ha), les friches et de résorber les logements vacants (820 actuellement) ce qui conduirait à un renouvellement urbain de 1080 logements.
- Le cadre légal est une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette en 2020 avec objectif intermédiaire fin 2030 (réduire de moitié la consommation des ENAF) ce qui nécessite un suivi

de consommation des ENAF de 2011 à 2021. A compter de 2031, un suivi chiffré d'artificialisation des sols est nécessaire.

- L'enveloppe potentielle maximale de consommation 2021-2038 STRADET /SCOT pour CMB serait de 152.5 ha.
- La trajectoire ZAN 2050 en comptant des différentes analyses et calculs donnerait une enveloppe foncière potentielle d'ENAF de 77.5 ha sur la période 2026-2038.

Le conseil prend acte de toutes ces données, quelques échanges ont lieu et des questions sont posées au sujet de la différence entre consommation foncière et le Zéro Artificialisation Nette. Des précisions sont apportées sur la définition des dents creuses et sur la vacance des logements ainsi que sur la mutualisation du 1 Ha réservé aux communes rurales. Le conseil exprime ses regrets sur la quasi impossibilité de chaque commune rurale de pouvoir construire sur des parcelles classées comme agricoles et qui pourtant ne seront plus exploitables par une telle activité. Elle considère les dispositions de ce PLui comme déconnectées ou inadaptées de la réalité du terrain et plutôt pénalisantes pour le développement de nos communes rurales.

Approbation du compte rendu de conseil du 14-10

Le conseil prend connaissance de ce compte rendu qui ne fait pas l'objet de remarques et l'approuve ainsi.

Point travaux commerce

Faisant suite au précédent conseil, une réunion auparavant prévue réunissant les entreprises du marché a été organisée en mairie afin de mettre à plat les difficultés rencontrées dans l'avancée des travaux et d'obtenir un planning fiable. La projection prévoit la mise en place de la phase 2 et 3 avec une fin de travaux pour fin mars. Ce planning a été transmis en annexe du compte rendu de la réunion de chantier et transmis aux exploitants. Concernant les problèmes liés au voisinage, il est proposé la saisine d'un médiateur de la république. La commune s'engage à prendre en charge les denrées non commercialisables suite à un incident électrique survenu.

Renouvellement de la prise en charge du Transport scolaire pour le primaire

Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite de la prise en charge du transport scolaire pour les familles hautevillaises scolarisant leurs enfants dans le RPI et dont une part du transport scolaire est laissé à leur charge depuis la rentrée 2023-2024 (60€ par élève). La liste des enfants empruntant le bus sera demandée à la communauté de communes.

Avenant à la convention SDEM Groupement d'achat électricité

La commune est adhérente au SDEM dans le cadre de 2 points de livraison d'électricité (éclairage public et salle des fêtes) depuis quelques années, permettant un groupement d'achat d'électricité à des tarifs plus avantageux. Ce service jusqu'alors gracieux compte tenu de sa complexité et de l'augmentation constante des frais de mission du coordonnateur nécessite d'être financé par une participation financière forfaitaire de 6€ par PDL (avec un minimum de 50€/an) pour les adhérents au SDEM, 10€/PDL si non adhérent et plancher minimum de 50€.

Le conseil à l'unanimité donne son accord et délibère favorablement pour cet avenant. Il autorise le Maire à signer cet avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Demande d'adhésion au SDEM

Face aux souhaits exprimés lors du dernier conseil, il est décidé de relancer le SDEM pour une future rencontre afin de présenter les avantages d'une délégation de compétence dans le domaine de l'éclairage public.

Questions diverses

- **Mise en oeuvre du Rezo Pouce** sur le territoire communautaire :
Le maire rend compte d'une rencontre avec M GISLOT chargé de mission mobilité de CMB afin de présenter la mise en place de ce dispositif sur le territoire de la communauté de communes. Le Rezo Pouce consiste à implanter des points d'arrêt en certains endroits stratégiques pour offrir aux habitants un service gratuit d'auto-stop organisé et sécurisé s'appuyant sur des trajets existants. De plus, le dispositif prévoit un accompagnement numérique au moyen d'une application mobile (Mobicoop) en créant une communauté de covoitureurs.
Pour la commune il est proposé un point 1 temporaire, matérialisé sur la place de l'église et un point n°2 permanent sur la petite place communale près de la concession agricole.

- **Demande logement d'urgence pour un habitant**
Le maire rend compte de démarches entreprises par la famille et les services sociaux d'un habitant devant quitter très prochainement le logement qu'il occupe actuellement. Un logement actuellement occupé pourrait se libérer à la condition que les travaux d'un logement voisin soient terminés prochainement. Ce point sera réétudié prochainement.